

Compte Rendu SNPTES de la CPE Janvier 2020 Groupe 1 (ITRF, Personnels Sociaux et de Santé)

Bonjour à toutes et à Tous,

Comme tous les ans la CPE se réunit au mois de janvier pour l'analyse des dossiers de promotion par Liste d'Aptitude (changement de corps) ainsi que quelques dossiers de demandes de mutation, d'intégration, de titularisation et de mise en disponibilité. Ces derniers n'ont pas posé de problèmes particuliers et ont tous recueilli un avis favorable.

La CPE concernant la campagne de promotion par Liste d'Aptitude (changement de corps) et par Tableau d'Avancement (changement de grade) des personnels Médicaux-Sociaux et de Santé se déroulera le 12 mars 2020.

Le DGS nous a rappelé que suite à la nouvelle loi d'août 2019 sur la transformation de la fonction publique, la CPE n'avait plus d'avis à donner à partir de cette année sur les demandes de mobilités. Il souhaite cependant continuer à nous communiquer pour information les avis émis par les composantes et directions. Il nous indique aussi que c'est probablement la dernière fois que la CPE sera consultée pour avis sur les dossiers de promotion par Liste d'Aptitude et que le nombre de promotions n'est toujours pas connu à cette date. La VPR RH confirme que le Président souhaite conserver à l'avenir un travail conjoint pour l'analyse des dossiers de promotions, mais que les services de la DRH sont toujours dans l'attente d'informations complémentaires du Ministère pour en définir le cadrage. Le DGS nous informe aussi que le Ministère est attentif au rapport Homme/Femme des différents corps.

Promotion par Liste d'Aptitude (LA) 2020 ITRF :

Déclaration des élus SNPTES :

« Tout d'abord, nous tenons à remercier le service BIATSS titulaires de la DRH de l'UL pour sa disponibilité et pour les moyens mis à notre disposition lors de la préparatoire de la semaine du 13 janvier 2020.

Concernant la LOI n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique :

"le SNPTES rappelle son attachement au fonctionnement des CPE et continue à demander que les élus CPE soient sollicités lors de l'examen des dossiers de promotion (LA et TA) des personnels BIATSS du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche."

1. Concernant l'étude des dossiers, nous attirons votre attention sur :

- Le nouveau format de l'annexe C2c du rapport d'aptitude n'a pas toujours été utilisé (version antérieure avec encadré des avis)

- Des rapports d'aptitude et d'activités signés par 2 personnes le N+1 et le responsable de service, puis le directeur.
- Des rapports d'aptitude peu rédigés et qui peuvent porter préjudice au dossier de l'agent
- Des rapports d'aptitude modifiés par le directeur de la composante, à savoir dans l'item appréciation générale, utilisation de blanc correcteur modifiant l'original avec annotation d'avis apposé à la main. L'agent n'a certainement pas été informé car sa date de signature est antérieure à celle du directeur. Ces dossiers ne peuvent remonter en l'état en CAPN.
- Un rapport d'aptitude non signé par le directeur de composante
- Rapport d'aptitude rédigé par un N+1 qui postule lui même à la même promotion ce qui provoque pour le moins une situation délicate.

2. Les critères pris en compte pour l'appréciation des dossiers

Dans son travail d'examen des dossiers, le Snpptes s'est appuyé principalement sur les 2 critères énoncés dans la circulaire de gestion des ITRF

- la prise en compte de la valeur professionnelle de l'agent et de son engagement en nous appuyant sur une analyse fine des éléments relatés dans son dossier : la cohérence des rapports d'aptitude professionnelle et d'activité, le CV et l'organigramme du service. Les principaux éléments considérés sont les compétences, l'étendue des responsabilités et l'environnement professionnel.
- le parcours professionnel de l'agent : les formations suivies, le mode d'accès au corps, l'évolution de compétences et des responsabilités.

L'ancienneté n'intervient que pour départager deux dossiers jugés de même valeur.

Les fiches métier Referens ont pu être consultées.

Ne connaissant pas à ce jour le nombre de possibilité de promotion au niveau national, l'effectif du classement a été établi en s'appuyant sur le nombre de possibilités de l'année passée. »

Concernant les Listes d'Aptitude 2019 ITRF, vous trouverez ci-dessous un certain nombre d'informations. Le nombre de possibilités 2019 au niveau national n'est toujours pas connu.

LA Technicien :

2018 : 11 dossiers classés en CPE et 7 promotions sur 295 au niveau national.

2019 : 12 dossiers classés en CPE et 7 promotions sur 277 au niveau national.

2020 : 156 dossiers remontés (36 % des promouvables) majoritairement en BAP A, J et G.
71% d'avis extrêmement favorable.

La CPE a décidé de classer cette année 11 dossiers.

LA Assistant Ingénieur :

2018 : 9 dossiers classés en CPE et 7 promotions sur 162 au niveau national.

2019 : 9 dossiers classés en CPE et 6 promotions sur 178 au niveau national.

2020 : 131 dossiers remontés (42 % des promouvables) majoritairement en BAP J et G.

85% d'avis extrêmement favorable.

7% de dossiers sans réponse.

La CPE a décidé de classer cette année 10 dossiers.

2020 est la dernière année de l'augmentation du nombre de possibilité de promotion par LA suite aux négociations du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations). Le nombre de promotions devrait donc être bien plus faible en 2021 si rien n'est négocié.

LA Ingénieur d'Études :

2018 : 7 dossiers classés en CPE et 6 promotions sur 170 au niveau national.

2019 : 6 dossiers classés en CPE et 5 promotions sur 170 au niveau national.

2020 : 43 dossiers remontés (48 % des promouvables) majoritairement en BAP E, F et J.

79% d'avis extrêmement favorable.

12 % de dossiers sans réponse.

La CPE a décidé de classer cette année 8 dossiers.

LA Ingénieur de Recherche :

2018 : 3 dossiers classés en CPE et 1 promotion sur 31 au niveau national.

2019 : 3 dossiers classés en CPE et 1 promotion sur 30 au niveau national.

2020 : 61 dossiers remontés (24 % des promouvables) majoritairement en BAP E et J

72% d'avis extrêmement favorable.

11% de dossiers sans réponse.

La CPE a décidé de classer cette année 2 dossiers.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Vos élus SNPTES en CPE groupe 1

Anne Reveille, Lionel Vernex-Loiset, Jean-Michel Girardet, Joëlle Thiery, Franck Demeurie, Cécile Mangavel, Delphine Faure-Cattelain, Chantal Longeaux, Olivier Français, Serge Carrega, Carol Ruhlmann, Audrey Grandgirard, Alexandra Vauclaire et Stéphane Villaume.